



## Troisième évaluation externe de la Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles (Charte PREGEC)

### *Efficacité des mécanismes de protection sociale et de solidarité régionale en réponse aux causes structurelles des crises alimentaires et nutritionnelles*

## TERMES DE REFERENCE

### 1. Contexte

1. Approuvée en 2012, la [Charte PREGEC](#) prévoit dans ses principes généraux « ... *La nécessité de promouvoir la solidarité régionale en temps de crise...* ». Dans la réponse aux crises alimentaires, elle prévoit également le besoin de mettre en œuvre « ...*des actions permettant aux ménages structurellement vulnérables de sortir progressivement du cercle vicieux de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle...* ». Ce dernier principe fondamental concerne en priorité les ménages et communautés en insécurité alimentaire chronique que la saison agro-sylvo-pastorale soit bonne ou mauvaise, ou que les marchés de denrées alimentaires fonctionnent correctement ou pas. Ces populations sont généralement concentrées dans des zones bien connues (hotspots) au niveau des pays.

2. Face aux crises alimentaires et nutritionnelles répétitives, la région s'est progressivement dotée d'instruments régionaux de solidarité régionale. Dans le cadre de son Comité de haut niveau sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (CHN-SAN) créé en 2011, l'UEMOA met en œuvre un mécanisme de soutien financier à ses États membres en cas de crise alimentaire. En 2012, la CEDEAO a adopté une stratégie de stockage alimentaire de sécurité et créé une Réserve régionale de sécurité alimentaire (RRSA). En réponse à la crise alimentaire 2020 par exemple, la CEDEAO a mobilisé 6219 tonnes de vivres de la RRSA au profit du Burkina Faso, Mali, Niger et Nigeria. La Commission de l'UEMOA a apporté un soutien financier de trois milliards de F CFA à ses États membres pour appuyer la mise en œuvre de leurs plans nationaux de réponse. Le Réseau des sociétés/offices chargés de la gestion des stocks de sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest (RESOGEST) prévoit un instrument de mutualisation (au moins 5% des stocks nationaux) en faveur de la cause régionale en temps de crise. Tous ces mécanismes de solidarité régionale agissent comme la troisième ligne de défense dès que les deux premières (stocks alimentaires locaux de proximité et stocks nationaux de sécurité alimentaire) ont montré leur limite à juguler la crise. Après quelques années de mise en œuvre de ces instruments régionaux, quelques questions méritent d'être posées, notamment : *Quelle est l'efficacité de ces mécanismes de solidarité régionale (RRSA, RESOGEST...) dans la prévention et la gestion de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigue ? Quel est le degré de considération des besoins spécifiques des femmes et des enfants ? Au-delà de l'urgence alimentaire et nutritionnelle, quel est leur degré d'articulation ou d'harmonie avec les interventions structurantes dédiées au renforcement de la résilience des plus vulnérables. Comment développer davantage des synergies entre les actions à court et à long terme ?*

3. La deuxième évaluation externe de la Charte PREGEC, conduite en 2017, a souligné le rôle crucial des instruments de protection sociale (PS) dans le renforcement de la résilience des communautés et ménages structurellement vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce constat est en phase avec les fondations de l'Alliance globale pour la résilience (AGIR) et notamment son premier pilier « Améliorer la protection sociale des communautés et ménages les plus vulnérables pour une sécurisation de leurs moyens d'existence ». Mis en œuvre dans la durée et en harmonie avec d'autres interventions à visée productive, la protection sociale constitue un levier essentiel permettant aux plus vulnérables de sortir progressivement de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique. *Qu'en est-il de la réalité des pratiques de protection sociale dans les pays ? Dans quelle mesure la conception et la mise en œuvre des programmes de protection sociale intègrent la réduction de l'insécurité alimentaire chronique, la malnutrition chronique, notamment des femmes et des enfants, la pauvreté ainsi que le renforcement de la résilience ? Comment faire évoluer les pratiques de protection sociale dans le sens d'une meilleure synergie/complémentarité entre la protection sociale et l'objectif de renforcement de la résilience et d'éradication de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition chroniques dans les zones et territoires structurellement vulnérables ?*



4. Les instruments de solidarité régionale et les programmes de protection sociale opèrent dans des zones où les populations en insécurité alimentaire sont souvent exposées à une superposition de crises (climatiques, socio-économiques, sécuritaires, sanitaires, etc.). Ces zones connaissent généralement plusieurs interventions (humanitaires d'urgence et de développement) ciblant les mêmes communautés. Si la protection sociale cible généralement l'insécurité alimentaire et la pauvreté chroniques, les interventions humanitaires et celles de solidarité régionale, elles, sont des mécanismes saisonniers de courte durée destinés à répondre à des besoins humanitaires et alimentaires d'urgence et ponctuels. En dépit des efforts de mise en synergie, la réalité des pratiques révèle le plus souvent une simple juxtaposition des différents types d'interventions sans une véritable coordination. *Comment bâtir une meilleure synergie/coordination de ces interventions afin de répondre plus efficacement aux différentes formes d'insécurité alimentaire et nutritionnelle (conjoncturelle et celle chronique)? Quels mécanismes/outils adaptatifs et proactifs, et de synergie / coordination offrent les meilleurs atouts pour la réponse aux attentes en matière d'éradication de l'insécurité alimentaire et la pauvreté chroniques, et de renforcement de la résilience ?*

## 2. Objectifs et résultats attendus

---

### *Objectifs*

5. L'objectif global de l'évaluation est de renforcer la contribution de la protection sociale et des instruments régionaux de solidarité régionale à l'éradication de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique dans les zones structurellement vulnérables.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

**Objectif spécifique (Os) 1 :** Évaluer l'efficacité des mécanismes de solidarité régionale dans la réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles

**Objectif spécifique (Os) 2 :** Évaluer la contribution des programmes de protection sociale aux ambitions nationales d'éradication de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique

### *Résultats attendus*

6. Les principaux résultats attendus sont les suivants :

**Objectif spécifique (Os) 1 :** Évaluer l'efficacité des mécanismes de solidarité régionale dans la réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles

- Grille diagnostique des:
  - o Modalités de fourniture de la solidarité régionale : sources d'information et indicateurs d'alerte, acteurs décisionnels, processus de déclenchement, niveau d'adéquation de la réponse en lien avec la sévérité de la crise et le moment idéal d'intervention/timing; cohérence/harmonie avec les agendas nationaux (PNR et autres réponses des partenaires) et valeur ajoutée réelle ; etc. L'analyse s'appuiera sur les opérations conduites depuis 2011 dans le cadre du CHN-SAN de l'UEMOA et celles de la réserve régionale de sécurité alimentaire de la CEDEAO;
  - o Mécanismes d'évaluation des résultats/impacts (redevabilité)...
- Pistes d'amélioration de l'efficacité de la solidarité régionale dans les pays bénéficiaires.

**Objectif spécifique (Os) 2 :** Évaluer la contribution des programmes de protection sociale aux ambitions nationales d'éradication de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique

- Grille diagnostique des logiques guidant les choix/orientations stratégiques des programmes de protection sociale : évaluation du niveau de prise en compte des objectifs/stratégies SAN et de résilience des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique ;
- Grille d'analyse des pratiques de mise en œuvre des programmes de PS : i) articulation/synergie avec d'autres réponses d'urgence (à travers les dispositifs nationaux et la solidarité régionale) et celles structurantes de développement en faveur des cibles en insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique ; ii) cartographie de la mise en œuvre de la PS (arrimage entre zones de mise en œuvre des programmes de la PS et celles structurellement en insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique...) ; iii) analyse de quelques bonnes pratiques pertinentes de PS dans les zones assujetties à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique ; etc. ;
- Propositions d'organisation et d'amélioration des pratiques de protection sociale et des mécanismes de synergie/coordination avec les autres types d'intervention dans la perspective d'une meilleure efficacité de leur contribution à l'éradication de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique dans les zones structurellement vulnérables.

### **3. Organisation de l'évaluation**

---

#### **3.1. Collecte des données**

7. La collecte des données est guidée par les questions posées dans les sections 1 et 2 (contexte, objectifs et résultats attendus de l'évaluation). En plus de la revue de littérature, la collecte des données se fera aux échelles nationale, régionale et internationale. Les analyses nationales seront construites autour d'échantillons suffisamment représentatifs de pays fréquemment en proie aux crises alimentaires conjoncturelles mais aussi confrontés à des poches d'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique – et qui, en plus de l'effort national, ont souvent recours à la solidarité régionale et internationale. À titre provisoire, les pays pouvant faire partie de l'échantillon d'analyse sont les suivants : Burkina Faso, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Tchad. Une méthodologie claire et détaillée, à produire par le bureau/consultance ou le consultant fera, l'objet d'évaluation lors du processus de sélection des offres.

#### **3.2. Expertise technique**

8. L'évaluation sera réalisée par un Bureau/consultance (ou un consultant) sous le pilotage technique d'un Consultant principal, spécialiste en sécurité alimentaire et nutritionnelle avec une expertise sur les questions de protection sociale. Celui-ci devrait disposer d'une expérience professionnelle d'au moins 15 ans d'expérience dans le domaine, incluant des références pertinentes dans la conduite de travaux similaires dans les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, et africains en général. La collecte et l'analyse des données au niveau pays pourraient s'appuyer sur des consultants nationaux sous la supervision directe du Consultant principal. Ces consultants nationaux, experts en sécurité alimentaire et nutritionnelle, devraient disposer d'une expérience pratique d'au moins 10 ans. Les propositions de composition et d'organisation de l'équipe de consultants et de leurs tâches et responsabilités feront l'objet d'évaluation lors du processus de sélection des Bureaux de consultance ou des consultants.

#### **3.3. Pilotage du processus**

9. Réalisée dans le cadre du RPCA, l'évaluation bénéficie de la guidance d'un Comité de pilotage comprenant les représentants des membres du Réseau : i) organisations inter-gouvernementales ; ii) organisations professionnelles agricoles, de la société civile et du secteur privé ; iii) partenaires techniques et financiers ; iv) projets, programmes / systèmes d'information régionaux ; etc. Le Comité de pilotage a pour tâches de valider les termes de références, de suivre l'exécution de l'évaluation et de suggérer d'éventuels

ajustements, d'examiner et de valider les livrables ; il est co-présidé par le CILSS et le Secrétariat CSAO/OCDE, co-animateurs du RPCA. La coordination d'ensemble du processus d'évaluation est assurée par le Secrétariat CSAO/OCDE, contractant avec le Bureau ou le consultant.

#### 4. Livrables

10. Les principaux livrables de l'évaluation sont les suivants :

- Rapport provisoire de l'évaluation à soumettre pour examen par le Comité de pilotage (Document Word). D'une soixantaine de pages (plus les annexes), ce rapport comporte tous les résultats attendus de l'évaluation énoncés dans la section 2, paragraphe n°6 des présents TdR. Il inclut un résumé exécutif dans les deux langues (3-5 pages ; français et anglais) intégrant les principaux constats/messages et recommandations ;
- Rapport final de l'évaluation. Il est livré en format électronique dans un délai de 14 jours ouvrés, suite aux commentaires du Comité de pilotage et inclut un résumé exécutif (en français et en anglais) intégrant les principaux constats/messages et recommandations.

Une présentation des principales conclusions sera faite par le consultant principal lors de la réunion restreinte du RPCA en avril 2022.

#### 5. Chronogramme indicatif

11. Le calendrier indicatif est résumé dans le tableau 1 ci-dessous.

**Tableau 1** : Chronogramme prévisionnel

Principales activités	2021							2022			
	Juin	Juil.	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr
Finalisation TdR & sélection Bureau / Consultant											
Atelier de lancement											
Réalisation de l'évaluation											
Remise Rapport provisoire											
Processus validation Rapport provisoire											
Remise Rapport final											
Présentation des messages & conclusions											